

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques

Introduction

Sandrine Hallion

Number 50, Fall 2020

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1073707ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1073707ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Hallion, S. (2020). Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques : introduction. *Francophonies d'Amérique*, (50), 13–20. <https://doi.org/10.7202/1073707ar>

Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques

Introduction¹

Sandrine Hallion

Université de Saint-Boniface

A la fin du mois de juin 2019, avait lieu, à Trente en Italie, le colloque international « Langue et territoire 4 », organisé conjointement par l'Université Laurentienne et la Università degli Studi di Trento. C'est à cette occasion que Laurence Arrighi (Université de Moncton), Lise Gaboury-Diallo, Jean Valenti et moi-même (Université de Saint-Boniface) avons présenté le fruit de nos recherches sur des objets communs, les variétés marginalisées du français en contexte nord-américain que l'on nomme franglais² au Manitoba et chiac³ en Acadie, mais selon les perspectives propres à nos disciplines respectives, la sociolinguistique et l'analyse textuelle⁴.

Ce numéro thématique de *Francophonies d'Amérique* réunit quatre articles préparés à partir de nos communications au colloque de Trente. Il propose des analyses de différents types de discours publics (savant, médiatique, ordinaire, artistique et fictionnel) portant sur le franglais manitobain et, dans une moindre mesure, sur le chiac acadien, à différents moments de leur histoire entre le début des années 1960 et aujourd'hui. Notre collaboration

¹ Je remercie Laurence Arrighi, Lise Gaboury-Diallo et Jean Valenti d'avoir jeté un regard critique sur la première version de ce texte. Je remercie également Rémi Léger pour ses commentaires éclairés sur les textes du présent numéro, son professionnalisme et sa disponibilité tout au long du processus d'édition.

² Pour un aperçu des contours linguistiques du franglais en contexte manitobain, voir Hallion, dans ce numéro.

³ Pour une définition linguistique du chiac en Acadie du Nouveau-Brunswick, voir Arrighi, dans ce numéro.

⁴ Nous profitons de cette tribune pour remercier les organisateurs et organisatrices de cet événement, en particulier Gerardo Acerenza, Julie Boissonneault et Ali Reguigui.

part de la volonté de réfléchir au construit que représente tout « objet » linguistique, qu'il reçoive la dénomination de « langue », de « dialecte », de « patois » ou encore de « variété », pour ne citer que quelques-uns des vocables utilisés pour le désigner. En ce qui concerne le franglais et le chiac, nous avons voulu réfléchir en particulier à la manière dont ces variétés sont « utilisées » dans les communautés linguistiques où elles émergent et à quelles fins, tout en dégagant le faisceau de représentations linguistiques que révèlent les discours sur leur usage. Nous avons voulu considérer autant les discours d'acteurs « séculiers » que ceux d'acteurs « réguliers », pour reprendre la terminologie de Nicolai et Ploog (2013 : 280-282⁵), dans l'élaboration des frontières linguistiques et donc des objets linguistiques qu'ils délimitent. Dans ces discours, les acteurs nomment et décrivent les variétés linguistiques, permettant à celles-ci d'exister et d'être associées à un ensemble de représentations linguistiques dont les contours changent avec le temps. Puisqu'elles sont des productions scientifiques, nos contributions s'ajoutent au discours savant qui existe déjà sur ces questions et dont on pourra se rendre compte, à la lecture de nos textes, qu'il est parfois considérable. En effet, les travaux sur le chiac sont nombreux (pour un état des travaux qui lui sont consacrés, voir l'article d'Arrighi) alors que le franglais manitobain, pour sa part, n'a pas encore fait l'objet de très nombreuses études.

Comme nos analyses sont issues de perspectives propres à nos disciplines respectives, notre terminologie peut différer. Ainsi, là où Laurence Arrighi et Sandrine Hallion emploient le terme d'« emprunt à l'anglais », Lise Gaboury-Diallo peut lui préférer celui d'« anglicisme », que les sociolinguistes évitent habituellement du fait de sa connotation corrective. Par ailleurs, le terme « sociolecte », employé par Jean Valenti, n'est pas à prendre dans le sens que lui donne la sociolinguistique, où il désigne une variété sociale de la langue, mais dans celui que lui a conféré, par la suite, la sociocritique : une mise en discours orientée idéologiquement sur les plans lexical, sémantique et syntaxico-narratif. Ces disparités

⁵ De manière schématique, les premiers désignent « les usagers ordinaires des langues » ou variétés de langue et les seconds, « les descripteurs » de ces langues ou variétés. Il est évident que ces catégories ne sont ni stables ni étanches.

terminologiques, qui découlent de la diversité de nos approches conceptuelles respectives, ne gênent en rien l'apparition de ce qu'on pourrait appeler des « résonances » entre nos textes. J'y reviendrai plus loin.

Il n'a pas été facile de déterminer l'ordre dans lequel placer les articles de ce numéro thématique. J'ai finalement opté pour présenter en premier lieu l'étude de Jean Valenti qui propose, dans une perspective synchronique, l'analyse d'un corpus de la dramaturgie franco-manitobaine des années 1970 et du contexte de sa production. Vient ensuite l'article de Lise Gaboury-Diallo parce qu'il fait adéquatement le lien entre les variétés linguistiques qui nous intéressent et qu'il présente une vue d'ensemble, à la fois thématique et diachronique, des représentations littéraires de ces dernières. L'article de Sandrine Hallion, le troisième du numéro, analyse le discours médiatique sur le français dans la presse écrite francophone manitobaine, du milieu des années 1960 à nos jours. Enfin, dans l'article qui clôt le dossier, Laurence Arrighi s'intéresse au discours savant et de vulgarisation scientifique qui, depuis 25 ans, participe à la construction de ce qu'on entend par chiac au Nouveau-Brunswick. Voyons maintenant chacune de ces contributions plus en détail.

Jean Valenti, dans son article « *La Suite manitobaine* de Roger Auger : sociolectes, médiations linguistiques et institutionnelles », utilise les outils conceptuels de la sociocritique pour mettre en évidence, dans trois pièces du dramaturge franco-manitobain Roger Auger, les dimensions à la fois linguistique et sociale du texte littéraire. Il s'attarde en particulier à l'analyse de la pièce *Je m'en vais à Régina*, la première de la trilogie de la *Suite manitobaine*, et montre comment le sociolecte du français y revêt trois fonctions essentielles et complémentaires : une fonction épistémique (elle met en jeu les idées, les savoirs et les points de vue des personnages qui leur permettent d'interagir dans le cadre d'un conflit narratif), une fonction idéologico-identitaire (elle est présente dans les aspects discursifs et narratifs du texte littéraire et trace les contours d'une identité de groupe compatible ou non avec un système de normes sociales) et une fonction de consolidation et d'élargissement du sens (elle s'inscrit dans le contexte plus large de la communauté franco-manitobaine de l'époque et détermine des attentes et des

anticipations relatives au traitement d'une thématique sociale donnée). Jean Valenti ajoute que ces trois fonctions sociolectales peuvent se ramener à deux types de médiations symboliques qui se complètent : le premier est de nature linguistique et le second, de nature institutionnelle. La pièce d'Auger marque l'entrée dans la modernité et l'autonomisation du théâtre franco-manitobain : l'emploi du franglais dans ce drame réaliste n'y est pas étranger. Cette variété vivante, quoiqu'elle soit théâtralisée, reflète plus justement les usages réels de la langue française en contexte manitobain. Bien que son emploi littéraire par Auger serve un discours qui dénonce l'assimilation des francophones à la majorité anglophone, le franglais n'en reste pas moins le puissant vecteur d'une expression artistique singulière.

La contribution de Lise Gaboury-Diallo, « Travers et traversées de la langue française *remixée* au Canada : du joul de Michel Tremblay, au chiac de France Daigle, au *franglais* de Marc Prescott et Stéphane Oystryk », montre plus avant en quoi le franglais est, en particulier pour les auteurs franco-manitobains Marc Prescott et Stéphane Oystryk, un outil de création à la portée multiple. Après avoir rappelé le travail de Michel Tremblay au Québec, qui bouscule la dramaturgie québécoise en mettant en scène le joul dès la fin des années 1960, elle évoque les écrits les plus récents de France Daigle qui, surtout avec le roman *Pour sûr*, sont à la fois « une défense et [une] illustration de la langue chiac » (4^e de couverture de *Pour sûr*, 2011). Elle s'interroge ensuite sur les motifs de l'utilisation du franglais manitobain dans les œuvres de Marc Prescott et de Stéphane Oystryk et sur les enjeux qui sous-tendent la nouvelle intrusion de ce français *remixé* dans la dramaturgie franco-manitobaine, après son utilisation remarquée dans le théâtre de Roger Auger au cours des années 1970. Avec Prescott et Oystryk, nous n'en sommes plus à l'époque de la mise en garde contre l'assimilation culturelle et linguistique. Au début des années 1990, Prescott se révolte face à une société franco-manitobaine qu'il juge sclérosée et profondément hiérarchisée et provoque son auditoire en invitant sur la scène le franglais et l'anglais; au milieu des années 2010, Oystryk brosse le portrait d'une jeunesse franco-manitobaine en questionnement ontologique en employant le franglais de manière très décontractée, ce qui semble être l'indice

d'une identité bilingue assumée. Lise Gaboury-Diallo montre que l'emploi du franglais par ces deux auteurs est à la fois un moyen de sonder la part d'altérité du minoritaire et de catalyser la réflexion sur les diverses tensions qui traversent la communauté. Finalement, l'usage du franglais a une portée idéologique.

Dans « Idéologies linguistiques en circulation autour de la dénomination “franglais” au Manitoba : analyse d'un corpus de presse », Sandrine Hallion propose l'examen d'un corpus d'articles parus dans l'hebdomadaire francophone du Manitoba *La Liberté* entre 1962 et 2019, sous l'angle des idéologies linguistiques qui y circulent autour de la notion de franglais. Elle utilise les concepts d'idéologie du standard et de l'authentique, notamment définis par Annette Boudreau (2018), pour analyser l'évolution de la perception du franglais dans le corpus et pour la mettre en rapport avec ce qu'on observe dans d'autres espaces de la francophonie canadienne. Si, en contexte franco-manitobain, l'emploi du franglais est condamné jusqu'au milieu des années 1980, on constate, depuis quelques années, un mouvement sensible de revendication de l'usage de cette variété, en particulier chez certains artistes. Ce mouvement s'apparente à ce qui se passe ailleurs au Canada francophone, par exemple en Acadie. Toutefois, il n'en demeure pas moins que l'usage du franglais continue à se heurter à ce qui est perçu comme la norme, provoquant des tensions qui se révèlent dans les discours de celles et ceux qui décrivent par ailleurs le caractère authentique et expressif de cette variété.

Dans le dernier texte du numéro, « De quoi le chiac est-il le nom? : une étude du parcours définitoire du chiac et de ses enjeux dans la littérature savante et de vulgarisation scientifique », Laurence Arrighi nous invite à explorer les processus de définition et de catégorisation, dans le discours savant, de ce qu'on appelle communément le chiac, sur une période qui s'étend du début des années 1990 à aujourd'hui. L'approche critique qu'elle adopte permet de révéler les mouvements et les enjeux de ces opérations et d'en montrer le caractère changeant et construit. L'autrice s'intéresse aussi au discours de vulgarisation scientifique. Elle prend comme exemple un texte de ce type dont l'analyse illustre de nouveau la diversité des définitions proposées pour délimiter le chiac, définitions qui relèvent tout à la fois de critères linguistiques

et sociolinguistiques et dont la multiplication et la superposition déroutent parfois la lectrice ou le lecteur. Enfin, Laurence Arrighi soutient que le chiac n'est pas une « langue » autonome, distincte du français, comme cela a pu être affirmé dans la littérature scientifique, mais bien une variété de cette langue; elle souligne aussi que sa pratique ne peut être analysée comme un indice de l'assimilation linguistique de la communauté qui en fait usage.

Comme je l'ai signalé plus haut, dans ces quatre contributions, chacun de nous porte un regard sur une problématique commune avec les outils conceptuels de sa discipline. Il serait artificiel de chercher à construire, *a posteriori*, la cohésion de l'ensemble qu'elles forment. À la lecture de ces textes, on peut toutefois déceler des motifs qui se répètent et que je chercherai ici à mettre en relief. Il est d'abord évident que les textes de Laurence Arrighi et de Sandrine Hallion s'inscrivent dans le même courant de pensée, ce qui explique la proximité théorique et analytique de ces articles. On peut à ce propos mentionner la volonté commune de ces deux autrices d'exprimer leur conviction que les pratiques linguistiques étiquetées par les termes « chiac » et « franglais » ne sont pas des signes d'assimilation linguistique. Elles rappellent aussi les dangers de l'essentialisation des construits que sont les objets linguistiques et se font un devoir, en tant que sociolinguistes⁶, de les dénoncer. Par ailleurs, l'article de Jean Valenti, qui porte sur des œuvres de la dramaturgie franco-manitobaine des années 1970, révèle qu'à cette époque la pratique du franglais est encore frappée du sceau de l'interdit, ce que montre également le corpus de presse franco-manitobain analysé par Sandrine Hallion : l'idéologie du standard y modèle encore fortement les représentations de cette variété linguistique.

Ensuite, rappelons que le franglais au Manitoba, comme le chiac en Acadie, est investi de diverses fonctions dont celle, non négligeable, de vecteur de création pour les artistes. Si, comme

⁶ Rappelons que la sociolinguistique est née de la volonté d'étudier les données linguistiques dans le contexte socioculturel de leur production et de révéler les « rapports de forces [sic] symboliques [...] qu[e ces données] intériorisent » (Encrevé, 1977 : 11). Pour Labov, la recherche sociolinguistique doit répondre à certains principes dont celui d'« engagement » (Bourquin, 2004 : 25).

le remarque Laurence Arrighi pour l'Acadie, la prise en charge artistique du chiac ne règle pas la question de sa légitimité, la mise en regard des propos de Jean Valenti et de Lise Gaboury-Diallo montre que, pour ce qui est du franglais manitobain, « les temps ont changé », comme le souligne cette dernière, et que le franglais semble mieux accepté. Sandrine Hallion constate aussi cette évolution dans son étude des idéologies linguistiques dans la presse francophone du Manitoba sur une période de près de 60 ans. Ce qui a également changé, et les trois textes sur le Manitoba l'attestent, c'est le marquage du franglais : autrefois porteur d'une marque sociale, il était surtout associé aux pratiques linguistiques des « petites gens », d'une « masse » qui se trouvait en proie aux attaques d'une élite socioculturelle qui prônait l'usage d'un français « pur ». Le franglais semble aujourd'hui davantage porteur d'une marque stylistique, en plus d'être associé au code oral par ses usagers : c'est une variété informelle de français. Le franglais est-il en bonne voie de légitimation? Le fait que, tout récemment, des artistes franco-manitobaines se l'approprient permet de le penser⁷ : après Marie-Ève Fontaine dans son interprétation du personnage de Virginie dans la pièce *Dehors* de Gilles-Poulin Denis (voir Hallion, dans le présent numéro), deux jeunes dramaturges, Katrine Deniset et Mylène Simard, n'ont pas hésité à employer cette variété de français, l'une dans la pièce *Je m'en vais*⁸, une adaptation moderne de la pièce de Roger Auger (voir Valenti, dans le présent numéro), et l'autre dans la pièce *Une vraie Jolicoeur*⁹. Que de jeunes artistes franco-manitobaines puissent se dire en franglais est peut-être la preuve que ce vernaculaire est de plus en plus assumé par celles et ceux qui en font usage.

Conscients de prendre part au débat idéologique sur la question de la variation du français en contexte nord-américain et

⁷ Les femmes sont habituellement plus sensibles que les hommes aux formes standard et légitimes de la langue et elles tendent donc à les adopter tout en évitant les formes « déviantes » (Bourdieu, 1982), comme le franglais.

⁸ La pièce a été présentée en mars 2019 par la troupe de théâtre universitaire des Chiens de soleil à l'Université de Saint-Boniface.

⁹ La pièce a été présentée en novembre 2019 par la troupe de théâtre universitaire des Chiens de soleil à l'Université de Saint-Boniface.

sur celle de la valeur de ses variétés vernaculaires, nous ne proposons pas de remplacer un discours de dévalorisation par un discours de survalorisation de ces variétés. Nos recherches mettent en lumière les processus de stigmatisation de ces dernières qui contribuent à l'insécurité linguistique des locuteurs et locutrices du français en milieu minoritaire et peuvent remettre en question leur légitimité en tant que francophones. Elles montrent par ailleurs comment ces variétés peuvent aujourd'hui être positivement exploitées, notamment par les artistes. Il semble donc qu'il y ait un renouveau du discours sur le français et sur les marques du contact linguistique en milieu francophone minoritaire canadien, et nous espérons que nos contributions au présent numéro y participent.

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIGHI, Laurence, et Émilie URBAIN (2016-2017). « *Wake up Québec* » : du recours aux communautés francophones minoritaires dans le discours visant l'émancipation nationale du Québec », *Francophonies d'Amérique*, n^{os} 42-43 (automne-printemps), p. 105-124.
- BOUDREAU, Annette (2018). « Idéologies linguistiques et francophonies nord-américaines », dans France Martineau *et al.* (dir.), *Francophonies nord-américaines : langues, frontières et idéologies*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 27-49, coll. « Les voies du français ».
- BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BOURQUIN, Céline (2004). « Données linguistiques, données sociolinguistiques : le traitement labovien du vernaculaire africain-américain », *Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)*, n^o 40, p. 11-26.
- DAIGLE, France (2011). *Pour sûr*, Montréal, Éditions du Boréal.
- ENCREVÉ, Pierre (1977). « Présentation : linguistique et sociolinguistique », *Langue française*, n^o 34, p. 3-16.
- NICOLAÏ, Robert, et Katja PLOOG (2013). « Frontières. Question(s) de frontière(s) en question(s) : des isoglosses à la "mise en signification du monde" », dans Jacky Simonin et Sylvie Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et concepts*, Lyon, ENS Éditions, p. 263-287.